FORWARDIS SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé unique
FORWARDIS SAS
102 Rue Victor Hugo
92300 Levallois Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FORWARDIS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 26 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Luc Cacciatore

FORWARDIS

ETATS FINANCIERS & ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2024

Interne

FORWARDIS
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2024

BILAN ACTIF

En Euros

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	100 157	92 290	7 867	23 504
Fonds commercial	253 566		253 566	253 566
Autres immobilisations incorporelles	2 403 942	2 403 942		
Avances, acomptes sur immo. incorporell				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillag	224 000	224 000		
Autres immobilisations corporelles	261 960	239 358	22 602	23 248
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				4 108 725
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 379		101 379	98 179
ACTIF IMMOBILISE	**3 345 004**	**2 959 590**	**385 414**	**4 507 222**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commar	23 931		23 931	116 385
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	24 227 235	244 408	23 982 827	24 255 388
Autres créances	15 733 320		15 733 320	8 184 494
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	225 731		225 731	547 902
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	85 974		85 974	90 175
ACTIF CIRCULANT	**40 296 191**	**244 408**	**40 051 783**	**33 194 343**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligation				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**43 641 195**	**3 203 998**	**40 437 197**	**37 701 565**

. Interne

FORWARDIS
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2024

BILAN PASSIF

en Euros

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 1556135)	1 556 135	1 556 135
Primes d'émission, de fusion, d'apport	629 992	629 992
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale	199 500	199 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours 0)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes 0)		
Report à nouveau	1 315	2 682 158
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 574 826	2 298 789
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	24 225	24 225
CAPITAUX PROPRES	**5 985 992**	**7 390 799**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	148 450	148 203
PROVISIONS	**148 450**	**148 203**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 944
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participa 0)		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 383 713	23 356 432
Dettes fiscales et sociales	4 977 624	4 031 955
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		53 700
Autres dettes	1 941 417	2 711 533
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**34 302 755**	**30 162 563**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**40 437 197**	**37 701 565**

. Interne

FORWARDIS
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT

en Euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 817		2 817	0
Production vendue de services	119 497 298		119 497 298	110 029 601
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**119 500 116**		**119 500 116**	**110 029 601**
Production stockée				
Production immobilisée				783 667
Subventions d'exploitation			21 500	34 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			145 620	439 527
Autres produits			419 992	1 345 642
PRODUITS D'EXPLOITATION			**120 087 228**	**112 632 438**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			25 499	17 895
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			111 400 686	104 240 442
Impôts, taxes et versements assimilés			282 814	267 331
Salaires et traitements			2 662 694	2 106 593
Charges sociales			1 063 034	847 674
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 794	43 295
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			126 334	123 863
Pour risques et charges : dotation aux provisions			14 734	2 410 238
Autres charges			6	342 332
CHARGES D'EXPLOITATION			**115 618 595**	**110 399 664**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**4 468 633**	**2 232 774**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				409 226
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				249 900
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			826	4 421
Autres intérêts et produits assimilés			264 161	136 846
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			8	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**264 994**	**391 167**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				43 128
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				**43 128**
RESULTAT FINANCIER			**264 994**	**348 039**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**4 733 628**	**2 990 038**

. Interne

FORWARDIS
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT (suite)

en Euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 150 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**4 150 000**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	106 4 108 725	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**4 108 831**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**41 169**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	1 199 971	691 249
TOTAL DES PRODUITS	**124 502 223**	**113 432 831**
TOTAL DES CHARGES	**120 927 397**	**111 134 041**
BENEFICE OU PERTE	**3 574 826**	**2 298 789**

Interne

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits caractéristiques de l'exercice

1°/ Conjoncture :

La fermeture de l'axe Modane en 2023 a impacté en 2024 l'activité sur le secteur du transport de céréales, cependant le chiffre d'affaires de la société FORWARDIS a significativement augmenté passant de 110 M€ en 2023 à 120 M€ en 2024, et ce, grace au dynamisme des marchés suivants dans lequel on constate une hausse du chiffre d'affaires de :

- + 4,1 M€ sur l'activité du GPL,
- +2,3 M€ sur l'activité du PPL,
- + 2,7 M€ sur l'activité de la chimie, soutenue notamment par un nouveau contrat sur le marché italien,
- +1,4 M€ sur l'activité du sucre notamment en fin d'année.

Il est à noter également que malgré les difficultés rencontrés sur le marché des céréales, la société FORWARDIS a signé un nouveau contrat qui lui a permis d'améliorer son chiffre d'affaires également sur ce secteur.

2°/ Cession des titres de participation de FICAT :

Fin octobre 2024, la société Forwardis à cédé les titres de participations des sociétés FICAT et CICAL pour un montant de 4 150 K€, et a constaté une plus value de 41 K€.

3°/ Dépenses liées au logiciel RAMCO comptabilisées directement en charges :

Depuis Janvier 2024, toutes les dépenses liées au logiciel Saas RAMCO ne sont plus comptabilisées en immobilisations mais directement en charges. Le montant passé en résultat pour l'année 2024 est de 193 650 €.

Interne

EVENEMENTS POSTERIEURS
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture

. Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (1/6)

PRINCIPES GENERAUX :

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes définis par la loi comptable et ses textes (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, sans modification des méthodes d'évaluation et de comptabilisation autres que celles décrites si nécessaire au paragraphe sur les changements de méthodes.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❑ Continuité d'exploitation
- ❑ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ❑ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les différents postes des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- Les logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition, et font l'objet, en règle générale, d'un amortissement calculé sur une durée de 12 mois ou sur une durée plus longue si des circonstances particulières le justifient ;
- Les frais de développement immobilisés s'ils satisfont les conditions précises d'activation, amortis entre 2 et 5 ans
- Les fonds commerciaux acquis

Conformément à la Directive Européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013 transposée dans le droit comptable français, et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

- Les fonds commerciaux ne sont pas représentatifs d'éléments individualisés et sont évalués sur la base d'un portefeuille global de clientèle assimilable à une part de marché. D'une durée non limitée, les fonds de commerce acquis ne donnent pas lieu à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel obligatoire. Si leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est dans ce cas comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE 2/6)

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens selon l'approche par composant. Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire traduisant la dépréciation économique des dits biens.

Le complément d'amortissement, découlant de l'application du mode dégressif, est inscrit en résultat exceptionnel et dans les provisions réglementées au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Installations générales, agencements, etc…	10 ans
Installation techniques, matériels et outillages	4 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 12 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 10 ans

. Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE 3/6)

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participations est appréciée préférentiellement par :

- ❑ Evaluation au patrimoine (actif net comptable, actif net réévalué, ou valorisation par DCF des titres détenus) pour les holdings,
- ❑ Estimation de la valeur d'entreprise (multiples d'EBITDA) pour les entités opérationnelles, et, en cas de valorisation selon la méthode de l'EBITDA inférieure aux capitaux propres consolidés (valeur plancher), une valorisation par DCF est alors retenue.

Une entité est définie comme holding si elle détient des participations et que son niveau de chiffre d'affaires et d'EBITDA sont peu significatifs ou encore une entité dont les activités n'ont pas encore démarré/démarrent à peine.

Une dépréciation est constituée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. La provision est affectée dans l'ordre aux titres de participation détenus, puis aux créances rattachées et comptes courants et au-delà à une provision pour risque filiale si nécessaire

Traitement des frais d'acquisition sur actifs immobilisés :

Ils sont constatés en charges de l'exercice pour les actifs incorporels et corporels et incorporés au prix de revient pour les immobilisations financières.

Stocks et en cours :

NEANT

Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non-recouvrement. Pour les créances clients, notamment, dont le risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas. Pour les autres, la dépréciation est mesurée selon une méthode statistique basée sur l'âge de la créance.

Valeurs mobilières de placement :

NEANT

Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE 4/6)

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours, est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Instruments financiers et exposition aux risques de change et de taux :

NEANT

Provisions pour risques et charges :

Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date de clôture de l'exercice et sont constituées principalement par :

- ❑ des provisions pour litiges,
- ❑ des provisions pour charges,
- ❑ des provisions pour pensions et obligations similaires
- ❑ des provisions pour médailles du travail.
- ❑ des provisions pour risques filiales

Les litiges font l'objet, pour les plus importants d'entre eux, d'un examen régulier entre les services opérationnels et les services juridiques, afin d'en apprécier les risques et de déterminer les provisions nécessaires.

Des provisions sont enregistrées dans les comptes, dès que les effets de ces litiges et procédures peuvent être estimés. Ces provisions sont déterminées au cas par cas, en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier.

Les indemnités de départ en retraite du personnel sont déterminées pour l'ensemble des salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Conformément à l'article 2 de la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il est désormais retenu un allongement de la durée de cotisations à 43 ans d'ici 2035 pour bénéficier d'une pension à taux plein et la prise en compte du dispositif carrière longue en considérant l'élargissement du dispositif (décret n°2012-847 du 2 juillet 2012).

. Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE 5/6)

La société applique la méthode dite du corridor pour des comptes sociaux, qui consiste à amortir la part des écarts actuariels pour chaque régime à prestations définies correspondant à l'excédent tombant au-delà du corridor de 10% à la date de clôture précédente, sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime, le corridor étant la plus grande valeur entre 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, et 10% de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La charge nette est constatée en résultat d'exploitation sous déduction des éventuels actifs du régime.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au titre des régimes d'Indemnités de Fin de Carrière et de Primes de Médailles du Travail / Gratification des entités françaises du pôle Rail4Logistics au 31/12/2024 sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Taux d'actualisation	3,23% (1)	3,37% (1)
Taux de revalorisation des salaires	Profils n-1	Profils n-1
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ en retraite	Départ à taux plein selon la réforme des retraites de 2023	Départ à taux plein selon la réforme des retraites de 2023
Age de début de carrière		
- cadres	23 ans	23 ans
- employés/manutentionnaires	20 ans	20 ans
- conducteurs	18 ans	18 ans
Table de mortalité	TH TF 00-02	TH TF 00-02
Taux de charges sociales	Taux de charges sociales 2023	Taux de charges sociales 2024
Table de sortie	Table 2019	Table 2019
Médailles du Travail		
Taux de demande des primes/gratifications	Un taux de demande de 60% est appliqué aux engagements médailles du travail (dépendant de l'ancienneté carrière)	Un taux de demande de 60% est appliqué aux engagements médailles du travail (dépendant de l'ancienneté carrière)
Taux de revalorisation des primes/gratifications	0,00%	0,00%

(1) Le taux d'actualisation retenu est de 3,37%. Il correspond au taux Groupe fourni par la SNCF pour une duration de 11 ans (Taux Bloomberg au 30 octobre 2024).

Les médailles du travail constituent également d'autres avantages à long terme présentés en provision pour risques et charges, évalués sur la base d'hypothèses actuarielles. La société enregistre en résultat le coût actuariel estimé sur la durée de vie active des salariés concernés.
L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.
Les Primes de Médailles d'honneur du Travail sont soumises à charges sociales lorsque leur montant dépasse un mois de salaire. Les Gratifications sont en revanche intégralement assujetties aux charges sociales.

. Interne

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE 6/6)

Impôts et Taxes au compte de résultat :

Les impôts et taxes sont comptabilisés en totalité au moment du fait générateur qui se situe au 1er janvier N en matière de C3S (sur le chiffre d'affaires N-1), de taxe foncière, de taxe sur les bureaux et de parkings en Ile de France.

Subventions

NEANT

Comparabilité des comptes :

NEANT

Changements de méthodes comptable :

NEANT

Changements d'estimations, de modalités d'application ou d'options fiscales :

NEANT

Changements de présentation :

NEANT

Informations sur le changement climatique

Nos travaux d'évaluation des actifs et passifs ont pris en compte les informations disponibles à date concernant les actions engagées en lien avec le changement climatique. Ces actions entraînent ainsi des investissements spécifiques et /ou des surcoûts qui ont été intégrés dans les tests de valeur des actifs.

. Interne

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers Euros

NATURE		31/12/2023	Augmentat°	Diminut°	31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)					
Valeurs brutes		2 758			2 758
Amortissements et dépréciations		-2 481	-16		-2 496
Valeurs nettes		**277**	**-16**		**261**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)					
Valeurs brutes	(*)	459	27		486
Amortissements et dépréciations	(**)	-436	-27		-463
Valeurs nettes		**23**	**-1**		**23**
Total		**300**	**-16**		**284**
dont :					
(1) Concessions, brevets, logiciels, droits similaires		24	-16		8
Fonds commerciaux		254			254
(2) Terrains					
Constructions					
Matériel et Outillage					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		23			23
Immobilisations corporelles en cours					
(*) dont 0 d'immobilisations en cours mises en service pendant l'exercice (virement de compte à compte)					
(**) dont 0 en amortissements dérogatoires parmi les provisions réglementées					

Les immobilisations corporelles ont varié de 27 K€, cette variation s'explique ainsi :
- Acquisition de nouveau ordinateur portable HP pour 27 K€,
- Amortissement du matériel informatique et de bureau ainsi que les agencements des installations pour - 27 K€

A noter que toutes dépenses concernant le logiciel RAMCO sont comptabilisés en charge en 2024 (cf. § Faits caractéristiques)

NOTE 2 - MALIS TECHNIQUES INSCRITS EN FONDS COMMERCIAUX PAR SOUS JACENTS

en milliers Euros

NATURE DES MALIS PAR SOUS-JACENTS	31/12/2023	Augmentat°	Diminut°	31/12/2024
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeurs brutes				
Amortissements et dépréciations				
Valeurs nettes				
SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeurs brutes				
Amortissements et dépréciations				
Valeurs nettes				
SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Valeurs brutes				
Dépréciations				
Valeurs nettes				
Total				

NEANT

. Interne

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers Euros

NATURE	31/12/2023	Augmentat°	Diminut°	31/12/2024
TITRES DE PARTICIPATION				
Valeurs brutes	4 109		-4 109	0
Dépréciation				
Valeurs nettes	**4 109**		**-4 109**	**0**
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Valeurs brutes				
Dépréciation				
Valeurs nettes				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
Valeurs brutes				
Dépréciation				
Valeurs nettes				
PRETS & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Valeurs brutes	98	3		101
Dépréciation				
Valeurs nettes	**98**	**3**		**101**
Total	**4 207**	**3**	**-4 109**	**101**

La société Forwardis a cédé les titres de CICAL et FICAT à la fin du mois d'octobre 2024, le montant du prix de cession est de 4 150 K€, et a dégagé une plus-value de 41 K€.

. Interne

NOTE 4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Ils se présentent ainsi :

en milliers Euros

CLIENTS	31/12/2024	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à + 1 an	31/12/2023
Montant brut	24 214		8 169		24 505
Provisions pour dépréciation	-244				-249
Montants nets	**23 970**		**8 169**		**24 255**

Le poste de créances clients se compose des facturations clients et des factures à établir concernant notamment les clients suivants :
- Antargaz pour 4 033 K€
- Forwardis GMBH pour 2 749 K€
- Syndicat mixte du département pour 1 438 K€
- TEREOS pour 1 368 K€
- SICA- AXEREAL pour 857 K€
- LAGARDE pour 929 K€
- CRISTAL UNION pour 689 K€
- TOTAL ENERGIE pour 851 K€

NOTE 5 - AUTRES CRÉANCES

La répartition par nature est la suivante :

en milliers Euros

NATURE	31/12/2024	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à + 1 an	31/12/2023
Etat et autres collectivités publiques	4 032		19		3 180
Groupe et associés *	9 374		23		2 537
Comptes courants et correspondants					
Créances diverses	2 327		2 164		2 584
Provisions pour dépréciation					
Montants nets	**15 733**		**2 206**		**8 301**

* Cf. Note 6 sur la convention de trésorerie avec SNCF SA

Les autres créances comportent notamment :

- Des créances fiscales dont :
- De la TVA déductible sur FNP et sur décaissement pour 2 907 K€
- Un crédit de TVA de 892 K€

- Des créances en compte courant liées au cash pool avec SNCF pour 9 374 K€

- Des créances diverses pour 2 438 K€ dont 2 164 K€ correspondant à des avoirs à recevoir de fournisseurs

Interne

NOTE 6 - DISPONIBILITÉS

Les disponibilités de la société s'analysent ainsi :

en milliers Euros

NATURE	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement nettes		
Disponibilités	226	
Total		

Une convention de trésorerie centralise les avances ou les envois de fonds au niveau de la société mère par un nivellement journalier des comptes bancaires, le tout portant intérêts en fonction des besoins ou excédents de trésorerie. La contrepartie de ces opérations se situe dans les comptes courants financiers actifs ou passifs avec SNCF SA (Cf. notes 5 et 13).

Le montant figurant en disponibilité concernent des chèques remis à l'encaissement sur le client CARFUEL.

NOTE 7 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils se décomposent de la manière suivante :

en milliers Euros

NATURE	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	86	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Total	**86**	

Les charges constatées d'avances correspondent au loyer du premier trimestre 2025 pour 86 K€

. Interne

NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES HORS PROVISIONS REGLEMENTEES

en milliers Euros

NATURE	Solde N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1 (1)	Distribution de dividendes	Autres variations de l'exercice	Solde N avant affectation
Capital	1 556				1 556
Prime d'émission, de fusion et d'apport	630				630
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	200				200
Autres réserves et report à nouveau	2 682	2 299	-4 980		1
Résultat de l'exercice	2 299	-2 299		3 575	3 575
Total capitaux propres (hors prov. réglementées)	**7 367**		**-4 980**	**3 575**	**5 961**

(1) Décision de l'Assemblée Générale du **28/06/2024**

Le capital social est composé à la clôture de 222 305 actions de 7 € de valeur nominale, toutes de même rang et donnant aux actionnaires les mêmes droits.

Les capitaux propres ont diminué et varié de 1 405 K€, cette variation s'explique ainsi :

- La distribution de dividendes à l'associé unique Forwardis Holding de -4 980 K€
- Le résultat de 2024 (bénéfice) de 3 575 K€

NOTE 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers Euros

NATURE	Montant d'ouverture 31/12/2023	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant de clôture 31/12/2024
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	148	14	-14		148
Total	**148**	**14**	**-14**		**148**

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :
- des provisions pour engagements envers le personnel calculées selon les modalités précisées dans les principes règles et méthodes comptables et détaillées dans la note 10

Interne

NOTE 10 - PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les éléments permettant de justifier le montant de la provision au titre des différents avantages envers le personnel sont repris dans le tableau ci-dessous :

en milliers Euros

	N		
EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT	Retraite	Médailles	Total
Valeur actuelle des obligations	67	16	83
Juste valeur des actifs du régime			
Valeur actuelle des obligations nettes	**67**	**16**	**83**
Ecarts actuariels non comptabilisés	19		19
Coûts des services passés non reconnus	1		1
Passif au titre des régimes à prestations définies	**87**	**16**	**103**
MONTANTS COMPTABILISES EN RESULTAT :			
Coût des services rendus	9	2	11
Coût financier	2		2
Rendement attendu des actifs du régime			
Ecarts actuariels			
Coût des services passés			
Effet des réductions ou liquidations			
Prestations payées aux salariés	-12	-2	-14
Autres (sur obligations et actifs de régime)			
Résultat net comptabilisé	**-1**		**-1**

Engagements spécifiques aux dirigeants:
NEANT

NOTE 11 - DETTES FINANCIÈRES

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2024	31/12/2023
Crédits de trésorerie					9
Emprunts et dettes auprès d'Ets de crédit (*)					
Dettes rattachées à des participations (*)					
Emprunts et dettes financières divers (*)					
Total					**9**

NEANT

(*) dont charges à payer : 0 K€

NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	27 384			27 384	23 356
Dettes / immobilisations et rattachées					54
Total	**27 384**			**27 384**	**23 410**
				dont effets à payer	
				dont charges à payer	18 677

Le poste de dettes fournisseurs se compose principalement des fournisseurs suivants :
- FRET SNCF pour 6 048 K€
- ERMEWA pour 4 897 K€
- CAPTRAIN France pour 1 860 K€
- FORWARDIS Gmbh pour 1 647 K€

- ATIR RAIL pour 1 121 K€
- BLS CARGO pour 1 096 K€
- LINEAS pour 758 K€
- VTS RAIL EUROPE pour 587 K€

NOTE 13 - AUTRES DETTES

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	4 978			4 978	4 032
Groupes et associés *	287			287	100
Comptes courants et correspondants				29	26
Dettes diverses				1 625	2 585
Total	**5 265**			**6 919**	**6 743**
			dont effets à payer		
			dont charges à payer	594	

* Cf note 6 sur la convention de trésorerie avec SNCF SA

Les dettes fiscales et sociales se composent principalement de :

- TVA collectée sur encaissement pour 2 966 K€
- TVA sur facture à établir pour 936 K€
- Provision de prime de fin d'année pour 424 K€
- Provision pour congés payés pour 244 K€
- Dettes vis-à-vis des organismes sociaux (URSSAF, Retraite, Mutuelle) pour 152 K€

- Le poste Groupe et associés correspond à la dette d'IS due à la maison mère SNCF SA

- Les dettes diverses comportent essentiellement des avoirs clients à établir pour 1 472 K€

NOTE 14 - ENTREPRISES LIÉES

en milliers Euros

ENTREPRISES LIEES	Montant brut au bilan	Dont entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières	101	
ACTIF CIRCULANT		
Créances	40 072	15 085
DETTES		
Dettes	32 896	11 944
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits de créances	1	
Intérêts	264	264

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Interne

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIERS ET PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

en milliers Euros

METIERS	Chiffre d'affaires		Variation
	2024	2023	%
Distribution & Express Logistique Contractuelle Freight Forwarding Road Transport Supply Chain Optimization Ferroviaire	119 500	110 030	9
Total	**119 500**	**110 030**	**9**

en milliers Euros

ZONES GEOGRAPHIQUES	Chiffre d'affaires		Variation
	2024	2023	%
France	81 399	73 152	11
Europe Hors France	36 879	35 859	3
Reste du monde	1 222	1 019	20
Total	**119 500**	**110 030**	**9**

NOTE 16 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION

en milliers Euros

	2024	2023	Variation %
Résultat d'exploitation	4 469	2 233	50
dont transferts de charges	0	12	

Le résultat d'exploitation est un bénéfice en 2024. Il est de 4 469 K€ en 2024, contre 2 233 K€ en 2023 soit une augmentation de 50%.

Interne

NOTE 17 - RÉSULTAT FINANCIER

en milliers Euros

	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Dividendes reçus	0	250	
Charges nettes d'intérêts financiers		141	
Produits nets de charges financières	265	0	
Boni & Mali de fusion	0	0	
Différence de change	0	-43	
Mouvements nets sur provisions financières	0	0	
Total	**265**	**348**	**-24**

Les produits nets d'intérêts financiers concernent les intérêts de cashpool.

NOTE 18 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers Euros

	31/12/2024	dont s/exercices antérieurs	31/12/2023	Variation %
Charges exceptionnelles	0			
Produits exceptionnels				
Plus ou moins-values de cessions	41			
Sur actifs corporels et incorporels				
Sur actifs financiers				
Dotations exceptionnelles aux provisions et amort.				
Reprises exceptionnelles aux provisions et amort.				
Total	**41**			

La plus value de 41 K€ correspond à la cession des titres de CICAL et FICAT.

. Interne

NOTE 19 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

INTEGRATION FISCALE

La loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire a conduit, au 1er janvier 2020, à la constitution de la SA Société Nationale SNCF, devenue à cette même date la société mère du Groupe d'Intégration Fiscale SNCF.
La société a intégré le nouveau périmètre fiscal de SNCF SA par engagement en date du 1er janvier 2020.
La convention d'intégration fiscale qui lie la société mère à ses filiales prévoit :
- que ses filiales et la société mère supportent leur impôt propre,
- que la société mère conserve l'économie globale réalisée par le Groupe.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

en milliers Euros

REPARTITION	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 734	1 200	**3 534**
Résultat exceptionnel à court terme	41		**41**
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Crédit d'impôt (apprentissage, famille, recherche ….)			
Créance d'impôts à raison des pertes fiscales antérieures			
Résultat comptable	**4 775**	**1 200**	**3 575**

Interne

NOTE 20 - FISCALITÉ DIFFÉRÉE

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE (hors contribution sociale et majoration exceptionnelle)

en milliers Euros

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Taux	Impôt
ACCROISSEMENTS			
Provisions réglementées			
* Hausse des prix		25,00 %	
* Amortissements dérogatoires		25,00 %	
Autres			
* Quote-part de SCI et G.I.E.			
* Divers			
(1) Changement taux d'IS (Loi de Finances 2018)			
Total accroissements			
ALLEGEMENTS			
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation			
* Congés payés		25,00 %	
* Participation des salariés		25,00 %	
* Investissements construction		25,00 %	
* Ecart de conversion		25,00 %	
Autres			
* Provisions indemnités de départ en retraite	87	25,00 %	22
* Provisions pour licenciements pour motif économique		25,00 %	
* Prov. pour coûts de terminaison des contrats pluri-annuels		25,00 %	
* Prov. pour surfaces vides		25,00 %	
* Dépréciation des comptes clients		25,00 %	
* Quote-part de SCI et G.I.E.		25,00 %	
* Provisions pour dépréciation des titres de participation		25,00 %	
* Prov. pour risques filiales		25,00 %	
* Divers		25,00 %	
Total allègements	87		22
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-87**		**-22**

NEANT

ELEMENTS A IMPUTER	Base	Taux	Impôt
Déficits reportables		25,00 %	
SITUATION LATENTE DIFFEREE NETTE			

. Interne

NOTE 21 - INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

en milliers Euros

ENGAGEMENTS CREDIT BAIL	Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Autres immobilisat	T O T A L
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS - Cumul Exercices Antérieurs - Exercice en cours					
Total					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES - Cumul Exercices Antérieurs - Exercice en cours					
Total					
REDEVANCES A PAYER - A un an au plus - A plus d'1 an et moins de 5 ans - A plus de 5 ans					
Total					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge dans l'ex.					

NEANT

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers Euros

ENGAGEMENTS	Total Hors Bilan		Vis-à-vis des entités liées		Vis-à-vis des dirigeants	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Effets escomptés non échus						
Avals et cautions						
Cautions Douane						
Engagements en matière de pension						
Engagements de locations simples :						
Locations immobilières	1 386					
Locations mobilières	24 024					
Engagements d'achats / ventes fermes						
Autres engagements						
Total						

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe ni d'actif ni de passif éventuel susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

-Les EHB sur Les locations immobilières concernent essentiellement le bail commercial de Forwardis
-Les EHB sur les locations mobilières concernent essentiellement les locations de Wagons avec VTG, Ermewa et Atir Rail

. Interne

NOTE 23 - DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

en milliers Euros

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	Montants Garantis
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit Emprunts et dettes financières divers	NEANT
Total	

. Interne

NOTE 24 - EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	30	5
Agents de maîtrise, techniciens	10	3
Employés	2	2
Ouvriers		
Total	**42**	**10**

NOTE 25 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

en milliers Euros

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montants
des organes d'administration, de direction et de surveillance	NEANT

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 26 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de la société Forwardis sont consolidés par intégration globale dans le périmètre de consolidation de la Société Nationale SNCF SA (2 Place aux Etoiles, 93200 Saint-Denis, numéro SIREN : 552 049 447). Les copies des états financiers consolidés sont disponibles sous format électronique : http://www.sncf.com/fr/finance/rapports-financiers.

Interne

NOTE 27 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers Euros

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Dividendes	V.B. Titres V.N. Titres	Prêts, Avances Cautions	C.A. Résultat
FILIALES [plus de 50%]					
PARTICIPATIONS [10 à 50%]					
AUTRES TITRES					
. Autres filiales Françaises					
. Autres filiales étrangères					
. Autres participations Françaises					
. Autres participations étrangères					

NEANT

FORWARDIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.556.135 €
Siège social : 102-116 rue Victor Hugo – 92300 Levallois-Perret
414 801 555 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Extrait du procès-verbal des décisions

L'an 2025
Et le 30 juin à 9h

FORWARDIS HOLDING, société par Actions Simplifiée au capital de 28.547.300 €, dont le siège social est sis 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 844 658 583 RCS BOBIGNY, représentée par Madame Sabine PARMENTIER, en sa qualité de Présidente ;

Associé unique de la société **FORWARDIS,** Société par Actions Simplifiée au capital de 1.556.135 €, ayant son siège social sis 102-116 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414 801 555 RCS NANTERRE (la « Société ») ;

En présence de :
Monsieur Sébastien VACHER président de la Société;
Madame Maud LE CAMPION, juriste au sein de Rail Logistics Europe,

.....

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 3.574.826 €, de la façon suivante :

bénéfice de l'exercice	3.574.826,00 €
- augmenté du report à nouveau	1.314,83 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	3.576.140,83 €
- à l'Associé Unique	3.574.664,40 €
Et le solde, soit	1.476,43 €
au compte report à nouveau	
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	3.576.140,83 €

Le dividende revenant à chaque action sera ainsi égal à 16,08 €. Il sera mis en paiement avant le 30 septembre 2025.

Après affectation, le report à nouveau serait de 1.476,43 €.

Par ailleurs, l'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

Exercice clos le	**Dividende par action**	**Dividende éligible à l'abattement de 40%**	**Dividende non éligible à l'abattement de 40%**	**Dividende total**
31/12/2023	22,40 €	22,40 €	0,00 €	4.979.632,00 €
31/12/2022	15,75 €	15,75 €	0,00€	3.501.303,75 €
31/12/2021	13,89 €	13,89 €	0,00€	3.087.816,45 €

Cette décision est adoptée

.....

QUATRIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Maud LE CAMPION en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

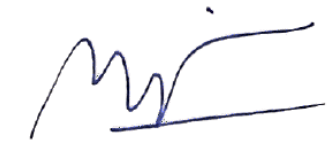
Cette décision est adoptée

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme



Maud LE CAMPION